CONSULAT GENERAL DE FRANCE A TANANARIVE
- SERVICE « ACCUEIL CONSULAIRE » -
3, rue Jean Jaurès – B.P. 897 – Ambatomena – Tananarive 101 ☎ 22 398 50 - Fax 22 398 84
Du Lundi au Vendredi - de 07 h 30 à 11 h 30 et sur rendez-vous (tél. 088000 d'un poste fixe)

LAISSEZ - PASSER

INFORMATIONS IMPORTANTES

- DELIVRE UNIQUEMENT SUITE A UNE PERTE OU UN VOL D'UN TITRE DE VOYAGE AU PERSONNE DE NATIONALITE FRANCAISE DE PASSAGE A MADAGASCAR.

- L'AUTORITE (AUTRE POSTE OU PREFECTURE) QUI A DELIVRE LE PASSEPORT (VOLE OU PERDU), EST CONSULTEE OBLIGATOIREMENT PAR CE POSTE CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS RECUES

DOCUMENTS ORIGINAUX A FOURNIR

- PREUVE D' IDENTITE OBLIGATOIRE (Photocopie Passeport **ou** C.n.i. **ou** Permis de conduire).
- ATTESTATION DE DEBARQUEMENT A DEMANDER PAR L 'INTERESSE À LA P.A.F. A L'AEROPORT D' IVATO.
- BILLET D'AVION RETOUR EN FRANCE.
- DECLARATION DE PERTE OU DE VOL ETABLIE AUPRES D'UN COMMISSARIAT DE POLICE MALGACHE.
- DECLARATION DE PERTE OU DE VOL DE PIECES D' IDENTITE AUPRES DU C.G.F. DE TANANARIVE.
- UNE (1) PHOTO RECENTE (FORMAT 35mm x 45mm), voir modèle ci-dessous.

N.B : Cette liste ne peut être exhaustive.
La particularité de telle ou telle situation peut nécessiter la production de pièces complémentaires.

DROIT DE CHANCELLERIE
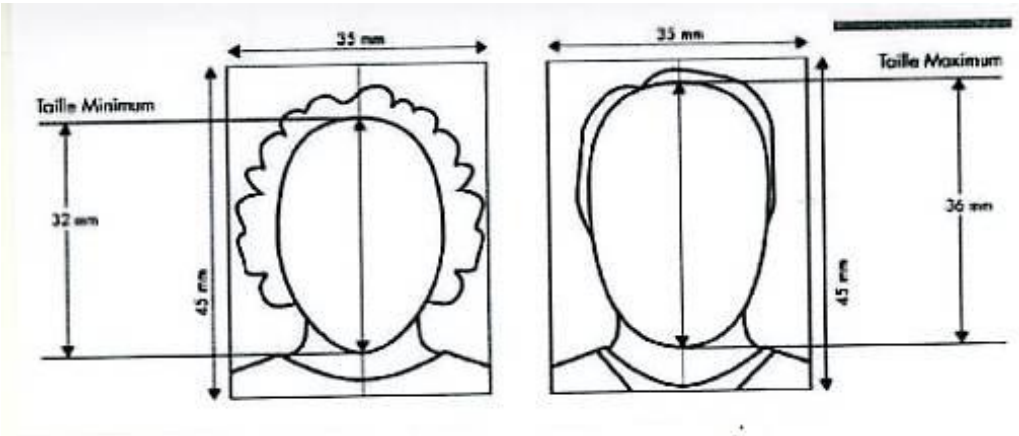
Voir les droits de chancellerie à l'adresse : http://www.ambafrance-mada.org/Tarifs